

PROCES-VERBAL
Assemblée Générale Ordinaire
Mardi 3 mai 2022
(Salle communale de Confignon)

1. Accueil

A 14h05, la Présidente, Laurence Kunz, ouvre la séance de l'Assemblée générale ordinaire du Coteau.

Elle souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Coteau ainsi qu'à :

- Monsieur Gilbert Vonlanthen, maire de Bernex
- Madame Céline Fontaine, Adjointe au maire de Soral
- Madame Catherine Hofmann, Présidente d'honneur
- Monsieur Peter Blanchard, Vice-président et Trésorier de la Fédé

Monsieur Jean-Pierre Gantner, Adjoint au maire de Laconnex, a oublié d'être cité. La Présidente lui a présenté ses excuses et l'a remercié de sa présence.

Le Conseil administratif de la Commune de Confignon a excusé son absence.

Madame Guylaine Antille, Conseillère administrative et Monsieur Cyril Huguenin, Conseiller administratif de la Commune de Bernex se sont excusés.

Selon la liste des présences signée, 73 membres sont présents et 23 membres se sont excusés.

En 2021, l'Assemblée générale en présentiel a été annulée et pour la deuxième année consécutive, l'exercice a été validé par correspondance. C'est un grand plaisir de se retrouver aujourd'hui dans cette salle de Confignon, en présentiel !

2. Minute de silence pour nos membres décédés

Deux de nos membres nous ont quitté en 2021.

La Présidente prie l'assemblée de se lever pour une minute de silence en leur mémoire et en celle de nos proches disparus.

3. Allocution des Autorités communales

Gilbert Vonlanthen ayant prévenu de son arrivée tardive, la parole lui est donnée avant la fin de l'assemblée, Monsieur le Maire transmet le message du Conseil administratif de la Commune de Bernex. Il répond notamment à une question sur l'accueil des réfugiés ukrainiens.

4. Allocution d'un membre du comité de la Fédération genevoise (FGCAS)

Peter Blanchard, Vice-président et Trésorier de la Fédé, félicite le Coteau et transmet le message de la Fédération.

5. Désignation des scrutateurs

Trois scrutateurs sont nommés :

- Brigitte Blanc
- Irma Unsoeld
- Michel Luisier

6. Approbation de l'ordre du jour

La Convocation et l'ordre du jour ont été envoyés dans les délais statutaires, soit 1 mois à l'avance, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents (art. 17 al. 2 des statuts).

Pas de remarques ni modifications, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

7. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale de l'année 2021

Le procès-verbal a été envoyé à tous les membres avec la convocation.

Pas de remarque ni modifications, il est accepté à l'unanimité.

8. Rapports de l'année 2021

8.1 Rapport de la Présidente

Rapport en annexe.

8.2 Rapport du Trésorier

Rapport en annexe.

8.3 Rapport des Vérificateurs aux comptes

André Besson lit le rapport des vérificateurs aux comptes et le remet à la Présidente.

Rapport en annexe.

9. Approbation des rapports présentés sous point 8 et décharge au Comité.

Pas de question ni de remarques, les trois rapports sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée au Comité.

10. Election de la Présidence

Monique Garnier informe l'Assemblée que Laurence Kunz a donné son accord pour continuer sa fonction et propose à l'Assemblée de l'élire en tant que Présidente pour une année supplémentaire.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Laurence Kunz est élue Présidente.

La Présidente est très honorée et remercie les membres de lui accorder une nouvelle fois leur confiance.

11. Election des membres du Comité

Le Comité se compose de :

- Vice-président Georges Echenard
- Trésorière Claude Hildebrand
- Secrétaire Chantal Amacker
- Membres Monique Garnier, Franca Grasso et Chantal Trottereau

Ces personnes sont d'accord de rester au comité et se représentent dans leur fonction actuelle.

La Présidente propose leur élection.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

12. Election des Vérificateurs aux comptes

Selon l'art. 22 de nos statuts, les vérificateurs sont élus pour un maximum de deux ans.

André Besson informe l'Assemblée que le 1^{er} vérificateur, Martin Morel ne désire pas continuer un second mandat en revanche, lui est d'accord de continuer.

André Besson devient 1^{er} vérificateur avec un second mandat.

Eric Demont se propose pour un 1^{er} mandat.

Paulette Tremblet est d'accord de maintenir son mandat de suppléante.

Résultats du vote : Unanimité moins 1 abstention.

13. Fixation de la cotisation annuelle

Le Comité propose à l'assemblée de maintenir la cotisation annuelle de membre à CHF 30.-.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

14. Projets et activités 2022

En ce qui concerne les projets,

La commune de Soral a contacté le Comité pour une collaboration.

Il a donné son accord pour que des habitants de Soral deviennent membres du Coteau et la commune s'est engagée à soutenir le Coteau par le versement d'une subvention au pro rata de ses habitants qui auront fait la demande de leur adhésion au Coteau.

Cette même collaboration perdure déjà avec la commune de Laconnex.

Nous nous réjouissons de cette collaboration et des remerciements sont adressés à Céline Fontaine pour son interaction et à la Commune de Soral pour l'intérêt porté au Coteau.

En 2021, c'est avec une grosse déception que le repas de l'Escalade, fête tant appréciée de tous, a été annulée pour une deuxième fois. Pour 2022, la date de ce repas est d'ores et déjà planifiée, il aura lieu le mercredi 8 décembre 2022. Gardons espoir que le Covid ne nous joue pas un vilain tour cet automne !

Pour les activités 2022

Il est prévu 5 excursions cette année, une a déjà eu lieu le 31 janvier à Lyon et un voyage en Auvergne est prévu les 11-12 et 13 octobre. Il y aura aussi des visites découvertes, la première sera celle du nouveau Théâtre de Carouge prévue le 20 mai.

Les rencontres gustatives ont repris place au local avec le goûter de Pâques qui a eu lieu le 12 avril dernier et il est prévu d'organiser des repas en automne, lorsque les excursions seront terminées.

Le 50^e anniversaire du Coteau aura lieu en 2023, il approche à grand pas. Une grande fête sera organisée pour cette commémoration.

Tous ces projets seront transmis chaque mois dans le bulletin d'informations avec les détails utiles.

15. Remerciements et honorariat

En 2020, la pandémie rythmait notre vie.

C'est durant cette année que l'ancienne Présidente et Présidente d'honneur, Catherine Hofmann, a passé le flambeau.

De même que Jean Glättli, qui était alors Vice-président, Eric Kunz, qui était Trésorier et Francine Gbenye qui était responsable de la billetterie et membre du comité ainsi qu'André Wernli qui a géré le site internet.

Bien qu'ils aient reçu un courrier de remerciements accompagné d'un présent, le Comité actuel aimerait que l'Assemblée générale les applaudissent chaleureusement pour leur investissement et le travail qu'ils ont fourni bénévolement durant plusieurs années.

L'Assemblée applaudit ces personnes. Un arrangement floral est remis à Catherine Hofmann, ancienne Présidente et Présidente d'honneur, qui prend la parole pour adresser ses remerciements au Comité actuel et dire qu'elle est très contente de savoir le Coteau entre de bonnes mains.

16. Propositions individuelles écrites (à faire parvenir au comité jusqu'au 19 avril 2022)

Aucune proposition écrite n'a été reçue.

Aucune question n'est posée.

17. Divers

Lors de l'Assemblée, nous avons pour habitude de fêter les anniversaires.

La Présidente nomme la liste des jubilaires qui fêtent leurs anniversaires durant l'année 2022 (80, 85, 90 et 95 ans) ainsi que les anniversaires de mariage (50 et 60 ans).

L'Assemblée applaudit ces membres.

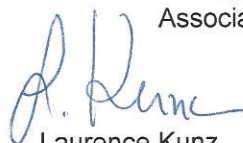
Des fleurs et des bouteilles sont offerts uniquement aux membres cités qui sont présents dans la salle.

La Présidente clôt cette assemblée par une citation :

*« Il ne faut pas reprocher à la vieillesse ce qu'elle nous enlève
mais savourer ce qu'elle nous laisse. »*

La séance est levée à 15h. Une collation est servie.

LE COTEAU
Association de seniors


Laurence Kunz
Présidente


Chantal Amacker
Secrétaire

Bernex, lu et certifié exact le 17 mai 2022

Annexes : rapports mentionnés sous point 8.